




Publiée au recueil des actes
de l'Agence des Espaces Verts de la région d'Île-de-France
le : **04 MARS 2020**
La Présidente du Conseil d'administration
Anne CABRIT

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le 
ID : 075-287500052-20200303-20_016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 MARS 2020 (REPORT SESSION DU 26 FÉVRIER 2020)

Affaire n°20-016
Approbation de préemptions au titre des Espaces Naturels Sensibles

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-16 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

VU la délibération N°3-20 du conseil départemental du Val d'Oise du 27 octobre 2000 relative à la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles dite du Plateau d'Andilly ;

VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que les acquisitions, envisagées par voie de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, sont réalisées en vue de leur ouverture au public et de leur protection par leur caractère d'espaces naturels et boisés ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : AUTORISE l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les biens décrits à l'annexe 1 ci-jointe, à un prix compatible avec l'avis des Domaines.

Article 2 : HABILITE la Présidente à signer les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, pour les opérations décrites à l'annexe N°1 ci-jointe.

Article 3 : HABILITE également la Présidente à saisir le juge de l'expropriation pour ces opérations, en cas de fixation judiciaire du prix, ainsi qu'à procéder à la consignation.

Nombre de présents..... :	14
Nombre de mandats..... :	14
Nombre de votants..... :	14
Votes POUR..... :	14
Votes CONTRE..... :	0
Abstentions..... :	0
Ne prend pas part au vote..... :	0

ANNEXE 1

Page 1/1

Plateau d'Andilly

N° de Dossier : 42 (Plateau d'Andilly 44) KUCZEWSKI PORAY MARTINE SUZANNE

Montant de la DIA : 60 000,00 €	Surface : 1 ha 00 a 08 ca	Prix moyen : 6 €/m ²
---------------------------------	---------------------------	---------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
95014	ANDILLY	AB	26	1 ha 00 a 08 ca	

Total Plateau d'Andilly	1 ha 00 a 08 ca	60 000,00 €	Nb dossiers : 1
--------------------------------	-----------------	-------------	-----------------

TOTAL	1 ha 00 a 08 ca	60 000,00 €	Nb dossiers : 1
	Prix moyen au m ²	6,00 €	